



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



1/2

Schœlcher, le dimanche 15 mars 2020

Monsieur Pascal JAN
Recteur de l'Académie de la Martinique
Chancelier de l'Université
Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale
à

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Recteur
Chancelier de l'Université
Directeur académique des
services
de l'Éducation nationale

Chères familles,
Chers parents d'élèves,

Téléphone
05.96.52.29.70
Fax
05.96.52.29.78
Mel
ce.cabinet@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schœlcher
Cedex

Comme vous le savez, le Président de la République a annoncé la fin des regroupements d'élèves dans les écoles, collèges et lycées, à compter du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre. Une exception sera toutefois faite pour l'accueil des enfants des personnels soignants indispensables en cette période. Il s'agit ainsi de témoigner d'une volonté sans faille de protéger la santé et la sécurité des personnels et des élèves, en limitant la propagation du coronavirus, virus identifié en Chine en décembre 2019 provoquant une infection respiratoire fébrile appelée Covid-19 (Coronavirus Disease).

A la suite de cette annonce présidentielle, et dans un souci de responsabilité, nous avons décidé avec Monsieur le Préfet, de la fermeture de toutes les écoles et établissements scolaires à l'accueil des élèves jusqu'à nouvel ordre.

Dans un tel contexte épidémiologique, il me paraît essentiel de vous communiquer un certain nombre d'informations et de vous assurer que l'académie de Martinique met tout en œuvre pour protéger la santé et la sécurité de chacun et maintenir la continuité éducative et pédagogique.

1. Gestion académique de la crise : dispositif.

L'académie se prépare depuis plusieurs jours à l'éventualité qui est la nôtre aujourd'hui. Dès la prise de décision de fermer à l'accueil des élèves les écoles, collèges et lycées de Martinique, j'ai mis en place une cellule de crise permanente qui se réunit depuis quotidiennement. Dans un souci d'information partagée, un point hebdomadaire au moins sera communiqué aux fédérations de parents ainsi qu'aux organisations syndicales. Comme précisé ci-dessous, des permanences téléphoniques dédiées sont mises en place pour répondre à vos questions (se rendre sur le site internet de l'académie pour plus de précisions).

2. Continuité éducative et pédagogique

Dès lundi, tous les élèves de la grande section de maternelle à la terminale pourront travailler grâce à l'organisation d'un système d'enseignement à distance mis en place par leur école, leur collège ou leur lycée intitulé « Ma classe à la maison » (Centre Nationale d'enseignement à distance, CNED).

Vous devez recevoir en ce moment-même l'adresse URL de connexion à ce site « Ma classe à la maison ». Vous pouvez d'ores-et-déjà vous connecter à cette adresse : <https://www.education.gouv.fr/ma-classe-la-maison-mise-en-oeuvre-de-la-continuite-pedagogique-289680>

Ce dispositif maintient un lien pédagogique entre les élèves et leurs professeurs en s'appuyant sur des séances pédagogiques en ligne adaptées au primaire, au collège et au lycée. Il offre non seulement à votre enfant toutes les ressources nécessaires à la continuité pédagogique mais encore établit un lien personnalisé avec le professeur de votre enfant. Le professionnalisme des équipes, leur sens des responsabilités, de l'intérêt général et leur souci de faire réussir tous les élèves s'adaptera, je n'en doute aucunement, à cette situation totalement inédite dans l'histoire de l'Education nationale. Outre la classe virtuelle où le professeur est filmé, ainsi que les élèves, l'enseignement à distance assuré par le CNED auquel je viens de faire allusion assure par ailleurs d'autres formes d'apprentissages plus classiques et d'évaluation des acquis.

J'invite par ailleurs et avec insistance toutes les familles à consulter régulièrement le site internet de l'académie (ac-martinique.fr), à suivre les informations du réseau social twitter (<https://twitter.com/acmartinique>) pour prendre connaissance des informations importantes.

De même, le site de l'éducation nationale comporte une foire aux questions (FAQ : <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>) et toute une série d'informations spécifiques aux sujets qui se posent dans une période particulière comme celle-ci.

J'ai demandé aux directeurs, aux chefs d'établissement, aux inspecteurs de l'éducation nationale de vous tenir directement et personnellement informés chaque fois que c'est nécessaire.

Les équipes pédagogiques de votre enfant prendront régulièrement, voire quotidiennement, si cela est nécessaire, des nouvelles de votre situation, de votre enfant et des progrès qu'il arrive à réaliser. Il y aura de l'appui selon différentes formes. Le suivi du travail de votre enfant n'est évidemment pas quelque chose de simple, n'hésitez pas à rester en contact avec l'équipe éducative et à la solliciter chaque fois que vous le jugez utile.

Si vous n'avez pas de matériel informatique adapté, prévenez sans délai l'école ou l'établissement afin que les documents vous soient transmis sous format papier (qu'il vous sera possible de retirer à l'école, collège et lycée pendant les heures d'ouverture habituelles) ou qu'on puisse, dans la mesure de nos moyens, en lien avec la collectivité, vous fournir du matériel.

Il importe que votre enfant perçoive bien que la suspension de son accueil au sein de son école, collège ou lycée ne constitue pas une nouvelle période de vacances. Le lien avec l'établissement scolaire et les apprentissages doit être maintenu sous des formes différentes. Tous les personnels de l'éducation nationale sont mobilisés afin de vous accompagner et de répondre à vos questions, notamment à celles ayant trait à l'organisation du travail de votre enfant. Bien sûr, les écoles et établissements sont joignables par messagerie électronique et par téléphone. L'ENT (Espace Numérique de Travail) « Colibri », mais aussi les services numériques des établissements tels que Pronote ainsi que les sites d'écoles seront régulièrement actualisés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Je vous invite à vous reporter aux fiches parents disponibles sur le site de l'académie et des établissements scolaires.

Toute l'académie et ses personnels répondront présents pour vous accompagner, répondre à vos questions.

3. Dispositif exceptionnel d'accueil des enfants des personnels de santé indispensables à la gestion de la crise sanitaire

Un dispositif exceptionnel permettra d'accueillir les enfants des personnels sanitaires indispensables à la continuité et à l'efficacité du service public de santé. Il en va de la sécurité sanitaire collective. Ces élèves dont les parents sont dans des fonctions vitales pour la continuité sanitaire de notre pays, seront pris en charge par les écoles et les établissements dans des petits groupes de huit à dix. **Dès à présent, les parents qui appartiennent à ces catégories de personnels essentiels à la vie de la nation doivent sans délai et impérativement se signaler à l'école ou à l'établissement de leurs enfants.** Il leur sera

demandé simplement une attestation sur l'honneur de ne pas avoir un autre mode de garde, ainsi, évidemment, que la photocopie de leur carte professionnelle. Mais, dans toute la mesure du possible, la solidarité doit jouer pour permettre de trouver d'autres solutions (famille, amis, etc.), afin de limiter autant que faire se peut le regroupement des enfants (de 3 à 16 ans).

Vous pouvez être certain de pouvoir compter sur la mobilisation de notre École.

L'éducation nationale doit être comme toujours aux avant-postes des grands enjeux de la République. Dans la difficulté pour chacun, la nation éducative et apprenante doit devenir une réalité. La solidarité de tous y répondra.

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse le répète : « Aucun enfant ne restera sur le bord du chemin ». C'est un engagement qui ne peut connaître la moindre exception.

Avec mes équipes, les corps d'inspection, les chefs d'établissement, les directeurs d'école, les enseignants et, plus largement, tous les personnels de l'académie, tout sera mis en œuvre pour répondre à cette exigence absolue.

Je sais pouvoir compter sur votre pleine collaboration pour qu'ensemble nous relevions ce défi inédit.



Pascal Jan
Recteur de Martinique
Chancelier de l'Université